



Schoenenweid André, Wicht Jean-Daniel, Ith Markus, Gobet Nadine, Collaud Elian, Berset Solange, Schnyder Erika, Losey Michel, Collomb Eric, Fasel-Roggo Bruno

Couverture d'une portion d'autoroute pour le secteur Chamblieux-Bertigny

Cosignataires : 13 Réception au SGC : 12.09.14 Transmission au CE : *19.09.14

Dépôt

Nous demandons par ce mandat au Conseil d'Etat :

1. de relancer ce projet de couverture et d'intervenir avec détermination auprès de la Confédération afin de poursuivre les études de la tranchée couverte Chamblieux–Bertigny ;
2. de créer un comité de pilotage avec les partenaires concernés et des représentants du Grand Conseil ;
3. de mettre en œuvre, dans un délai de deux ans, la planification technique et financière de ce projet de couverture avec ou sans partenaires privés.

Développement

Il y a déjà plusieurs années que la couverture de cette portion d'autoroute A12, située entre les communes de Givisiez, de Granges-Paccot et de Fribourg, est envisagée. Ce secteur concerné par trois communes est d'une grande importance pour l'agglomération et idéalement situé sur deux lignes de transports publics, également situé à 5 minutes à pied de la future halte ferroviaire de Givisiez. Ces dix dernières années, ce projet de couverture a aussi fait l'objet de plusieurs interventions et questions de députés.

En 15 ans, ce secteur s'est fortement densifié en zones d'habitation et artisanales. Les nuisances sonores de cette portion de l'autoroute A12 sont très élevées pour le voisinage.

Les études préliminaires du plan d'aménagement fédéral de l'agglomération fribourgeoise prévoient une urbanisation importante dans ce secteur vital pour le développement des communes déjà mentionnées et pour la mise en valeur de terrains propriétés de l'Etat de Fribourg.

Avec les perspectives futures des plans d'aménagement régionaux, le développement urbanistique et économique de ce secteur ouest de l'agglomération fribourgeoise doit inciter le Conseil d'Etat à s'engager avec détermination en collaboration avec les divers partenaires communaux et fédéraux.

Suite à diverses études établies entre 2012 et 2013 et faisant suite à de multiples séances entre les partenaires en vue de la réalisation d'une couverture de cette portion d'autoroute, le montant initial du devis est passé de 45 à 75 millions de francs. Ce dernier devis, établi par l'OFROU, a signé l'arrêt du projet de couverture car les communes et le canton ne peuvent assumer, à eux seuls, la différence, l'OFROU n'augmentant pas sa participation. Ce blocage incite maintenant l'OFROU à ériger des murs anti-bruit, en lieu et place de la couverture autoroutière depuis longtemps envisagée, pour répondre aux exigences et aux délais pour les mesures d'assainissement du bruit.

Il est à relever qu'après la votation fédérale concernant la loi sur l'aménagement du territoire, les nouvelles zones à construire sont gelées. La Confédération, par son Office fédéral du développement territorial (ARE), veut stopper le gaspillage du terrain.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

L'arrêt du projet de couverture de cette portion d'autoroute est préjudiciable au développement indispensable de l'agglomération. Il faut aussi savoir que les terrains bordant l'autoroute sont déjà en zones à bâtir et qu'avec cette couverture, il est possible de créer au minimum 50'000 m² de surfaces brutes de plancher supplémentaires !

La couverture des autoroutes en zone urbaine est parfaitement d'actualité avec comme exemple la traversée de Bâle, qui va coûter plus de 900 millions par kilomètre, et celle de Zurich (plus de 700 millions).

Il est temps que nos autorités cantonales avec nos parlementaires fédéraux s'engagent fortement auprès de la Confédération pour que ce projet de couverture se réalise et qu'ils empêchent une aberration urbanistique, de poser des murs anti-bruit au milieu d'une ville en lieu et place d'une couverture étudiée de longue date.

Il est nécessaire de planifier rapidement cet investissement entre les partenaires que sont l'Etat, les communes, la Confédération et des investisseurs privés prêts à s'engager dans ce genre de projets.

C'est la raison pour laquelle nous demandons par ce mandat que le Conseil d'Etat relance ce projet de couverture et intervienne avec détermination auprès de la Confédération afin de poursuivre les études de la tranchée couverte Chamblioux-Bertigny; qu'il crée un comité de pilotage avec les partenaires concernés et des représentants du Grand Conseil ; enfin qu'il mette en œuvre, dans un délai de deux ans, la planification technique et financière de ce projet de couverture avec ou sans partenaires privés.

Nous déposons ce mandat, convaincus que la convergence des intérêts du Conseil d'Etat et des communes concernées permettra de concrétiser la couverture de l'autoroute dans ce secteur.

Nous constatons finalement que ce mandat s'inscrit parfaitement dans le cadre des exigences de l'ARE permettant d'éviter un gaspillage du terrain dans cette zone à forte densité urbaine.

—

- Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.